



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de La Légalité  
Bureau des Procédures Environnementales  
et de l'Utilité Publique

Limoges, le 27 NOV. 2018

Affaire suivie par : Delphine PEDRETTI  
Tél. : 05 55.44.19.36  
[delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr](mailto:delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr)

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation unique pour le projet éolien « LA FORGE » sur la commune de Val d'Issoire présentée par la SAS Centrale Éolienne de la FORGE, qui s'est tenue du 2 octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus, est désormais achevée.

En raison de la remise du mémoire en réponse du porteur de projet intervenue le 21 novembre 2018 soit en date limite du délai imparti et afin que les membres de la commission d'enquête délivrent un avis motivé en toute connaissance de cause, vous avez sollicité, par courrier du 21 novembre dernier, et conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre le rapport et les conclusions.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que je suis favorable à la remise des documents **le 7 décembre 2018 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

**Pour le Préfet**  
**le Secrétaire Général.**

Jérôme DECOURS

Monsieur Pierre GENET  
Président de la Commission d'enquête  
« parc éolien de la FORGE »